

## Téléréalité : les recommandations du CSA

Au terme d'un cycle d'auditions réalisé auprès de professionnels de l'audiovisuel et de représentants de la société civile, le CSA a publié de nouvelles préconisations sur la diffusion des émissions de téléréalité. Les priorités se sont axées sur la protection déjà existante des personnes particulièrement sensibles aux risques que peut présenter ce type d'émissions : les jeunes et les participants. Le Conseil appelle à la plus grande prudence dans le recrutement des candidats aux émissions fondées sur le principe de l'enfermement, particulièrement des personnes jeunes ou potentiellement fragiles ; il rappelle que les participants ne doivent en aucun cas être placés dans des situations dégradantes ; il recommande que les contrats des participants indiquent que ceux-ci sont fondés à saisir le Conseil sur des questions relevant de sa compétence ; les éditeurs sont invités à afficher le pictogramme « -10 ans » sur toute la durée desdits programmes ; il incite par ailleurs les adultes responsables d'enfants à davantage de vigilance sur les usages de visionnage du jeune public. Il appelle particulièrement leur attention sur certains risques liés à la forte mobilisation des jeunes sur internet, notamment sur les espaces communautaires, autour de programmes dont les mécanismes sont susceptibles d'accompagner la montée de phénomènes alarmants chez les jeunes, comme le harcèlement.